

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03/06/2021

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : Jean-Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean-Paul BEAUTHEAC, Denise CHOCHILLON, Ghislaine AUTRICQUE, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Bruno HILAIRE, Liliane JULIEN, Jean LEYNAUD, Johan ROCHE, Christiane SEVENIER,

Absents : Ericka VIDIL a donné pouvoir à Catherine BOIS

Secrétaire de séance : Gérard CHAUSSIGNAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/04/2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du **13/04/2021**

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse

POUR INFORMATION - DECISIONS PRISES DANS L'EXERCICE DES DELEGATIONS AUX MAIRES

Décision 23-2021 – Augmentation réglementaire du loyer de Mme FIALON suivant l'indice de référence conformément au contrat en date du 16/04/2010.

GESTION COMMUNALE

Contrat municipal étudiant :

Le maire expose au conseil municipal sa volonté de créer un contrat municipal étudiant (**CME**).

Ce dispositif concrétise sa volonté d'aider les jeunes alissains, en leur apportant un complément de ressources pour leurs études.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans ses études, mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics.

L'aide d'un montant de 600 € pour 25 heures de travail sera versée par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin avril sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la mise en place du contrat municipal étudiant (**CME**).

Dispositif argent de poche :

Le maire expose au conseil municipal sa volonté de créer un dispositif argent de poche.

Les adolescents, âgés de quinze à moins de dix-huit ans, réalisent de petits chantiers de proximité et perçoivent en contrepartie une indemnité de vingt euros pour un chantier de trois heures. Il s'agit à la fois d'inciter les jeunes à participer à une action de service public dans leur village, et de valoriser le goût de l'effort.

Chaque adolescent peut participer au maximum à 3 missions de 3h par an.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place du dispositif argent de poche.

Une commission de pilotage est créée pour la gestion du CME et du dispositif argent de poche, elle est composée de Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN et Johan ROCHE.

Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse

L'Hirondelle est un centre de soins pour animaux sauvages qui est le seul habilité à intervenir sur 4 départements, le Rhône, l'Ardèche, la Drôme et la Loire.

Leurs nombreuses missions sont :

- Prise en charge, soins et relâcher des animaux sauvages,
- Suivi sanitaire de la faune avec un rôle d'alerte sur les risques que peuvent représenter certaines maladies des animaux sauvages sur l'Homme,
- Formation des professionnels (pompiers, vétérinaires...),
- Préservation de la biodiversité par la richesse des espèces soignées,
- Participation à la médiation faune sauvage afin de répondre aux très nombreuses sollicitations du grand public (entre 15 000 et 20 000 appels téléphoniques par an),
- Lanceur d'alerte sur des difficultés touchant la faune sauvage et tout particulièrement actuellement où nous subissons des surcroûts très importants d'activités dû au dérèglement climatique.

Actuellement, seulement les animaux domestiques sont pris en charge par la fourrière animale de valence. Cette compétence est assurée par la CAPCA.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- o Décide de passer une convention avec l'association l'hirondelle du
- o Octroi une aide de 80 € pour l'année 2021

FINANCES

Baux :

La réhabilitation du bâtiment communal grande rue est bientôt achevée.

Le local pour la maison d'assistantes maternelles et l'appartement n°2, pour un particulier seront loués à partir du 01/09/2021. Suivant les accords avec M AMBLARD, l'appartement n°1 est mis à sa disposition, suivant les termes de la délibération 50-2020.

Le conseil municipal, à 13 voix pour :

- DECIDE de faire établir les baux par Me SABATIER, aux conditions principales suivantes :
 - o Les baux prennent effet au 1^{er} septembre 2021
 - o Les frais s'y rapportant sont à la charge par moitié entre les bailleurs et les preneurs
 - o Les loyers mensuels sont fixés à :
 - 550 euros à l'association la maison des petits câlins pour la maison des assistantes maternelles
 - 400 € pour l'appartement n°2
 - Convention de mise à disposition de l'appartement n°1
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision
- PRECISE que la décision a été prise hors présence de Catherine BOIS pour son attache avec la « maison des petits câlins »

DM 1 – REGULARISATION REPORT 001

Afin de corriger une erreur de report de résultat d'investissement 2019 sur le BP 2020 a engendré une différence entre le CA 2020 et le CDG 2020 le conseil municipal décide à l'unanimité la DM1 tel que présenté ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	16 824.79 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	31 675.21 €	0.00 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	16 824.79 €	31 675.21 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	18 324.79 €	31 675.21 €	50 000.00 €
Total Général		18 324.79 €		18 324.79 €

DM 2 – OUVERTURE DE CREDIT POUR CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT ET ARGENT DE POCHE

Afin d'honorer les contrats municipaux étudiants et le dispositif argent de poche, le conseil municipal décide à l'unanimité la Décision Modificative 2 tel que présentée ci-dessous

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

FONCIER

Le Maire rappelle que dans sa séance du 07/12/2020 le conseil municipal a décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une partie du parking du Provence, afin de vendre le terrain nécessaire à l'installation de professions libérales.

Pour mémoire, pour les anciennes opérations, qui ont permis en deux tranches d'accueillir 15 commerces ou professions libérales, la commune a cédé les terrains à 22€ le m²

Ce projet s'inscrit dans une politique de santé publique afin de favoriser l'installation des nouveaux professionnels de la santé sur notre territoire qui subit une pénurie depuis plusieurs années.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder entre 500 et 600 m² à 23 € le m²
- Précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les acquéreurs
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte notarié chez Maître PECHOUX, notaire à Privas (07)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h
Le Maire, Jérôme BERNARD


